

POLITIQUE DE SOUTIEN À L'ÉDITION S'ADRESSANT AUX MEMBRES PROFESSEURS ET ÉTUDIANTS DU CENTRE DE RECHERCHE SUR L'INTERVENTION ÉDUCATIVE (CRIE) 2009-2010

Le CRIE dispose pour l'année 2009-2010 d'un fonds de 15 000 \$ afin de soutenir les publications (ouvrage ou traduction) des membres professeurs et étudiants¹ du Centre.

Principes

Pour avoir droit au soutien du comité, la publication devra être conforme avec les différents principes établis qui suivent.

- Concernant une publication rédigée par un auteur unique, être l'œuvre d'un membre professeur régulier ou étudiant du CRIE.
- Concernant une publication rédigée par un ensemble de coauteurs, être sous la direction d'un membre professeur régulier ou étudiant du CRIE et être premier auteur de l'une des parties de l'œuvre.
- Concernant un ouvrage collectif, être sous la direction d'un membre professeur régulier ou étudiant du CRIE et contenir au moins deux chapitres qui devront être rédigés par un membre professeur régulier ou étudiant du Centre à titre de premier auteur.
- Concernant la traduction d'un article, être rédigé par un membre professeur régulier ou étudiant du CRIE à titre de premier auteur.
- Correspondre à au moins un des axes du CRIE.
- Contenir dans la publication une mention au CRIE. Dans le cas d'un ouvrage scientifique, cette mention devra apparaître avec inclusion du logo à l'endos de l'œuvre.
- Être précédée d'une proposition acceptée par le *Comité de la politique de soutien à l'édition* du CRIE.
- Être évaluée par des pairs non membres du CRIE (évaluateurs externes).

Un seul soutien par publication sera accordé. La participation des étudiants ne constitue pas une exigence. La rédaction d'une publication regroupant plus d'un membre du CRIE est priorisée.

Modalités

La procédure à suivre pour obtenir le soutien se divise en deux temps:

- 1) Écrire une lettre d'intention adressée au Centre, qui doit inclure une description du projet de publication, le lien avec les axes du CRIE, le nom des auteurs, une table des matières et le résumé de l'article ou du bouquin;
- 2) Fournir la preuve d'acceptation de la maison d'édition ou par la revue où sera publié, selon le cas, le livre ou l'article.
- 3) Le texte doit être publié ou être sous presse dans les six mois suivant la demande de financement au CRIE.

¹ L'étudiante ou l'étudiant inscrit aux études supérieures (2^e ou 3^e cycle) dont la direction ou l'une des codirections est membre professeur régulier au CRIE est considéré automatiquement, membre étudiant du CRIE.

Montants/ utilisation

Un montant sera accordé jusqu'à épuisement des fonds à toute publication correspondant aux critères mentionnés précédemment. Ce montant devra être utilisé aux fins précisées ci-dessous.

- Livre: maximum de 3 000 \$ pour l'édition.
- Article ou chapitre de livre: maximum de 800 \$ pour la traduction.

Soumission d'une proposition

Comme il est impossible d'attendre jusqu'au mois d'avril pour l'évaluation de propositions (fermeture du budget), deux dates limites ont été fixées. Les gens intéressés doivent remettre leur lettre d'intention avant le **1^{er} décembre** ou après le **15 mars** de l'année en cours.

La demande de soutien doit être déposée ou envoyée par télécopieur au secrétariat du CRIE, au A7-336 à l'attention de madame B. Caselles-Desjardins, et acheminée parallèlement en version électronique (en format Word avec signatures électroniques ou sans les signatures requises).

Centre de recherche sur l'intervention éducative (CRIE)
Brigitte Caselles-Desjardins, professionnelle de recherche
Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke
2500, boul. de l'Université (local A7-336)
Sherbrooke (Québec), J1K 2R1
Tél.: 819.821-8000, poste 61388 Téléc.: 819.829-5343
Courriel: Brigitte.Caselles-Desjardins@USherbrooke.ca

Comité d'évaluation

Les membres du comité d'évaluation pour l'année 2009-2010 sont les membres du *Bureau de direction* du CRIE, soit: les professeurs J. Bédard, F. Lacourse, F. Larose et J. Lebrun. Si ces derniers souhaitent demander un soutien, ils devront, selon les usages habituels, se retirer du comité lors de l'évaluation de leur demande.

Comité sur la *Politique de soutien à la formation à l'édition s'adressant aux membres professeurs et étudiants du CRIE* formé des professeurs membres du CRIE suivants:

Johanne Bédard, directrice du CRIE
François Larose, membre professeur du CRIE et directeur du CRIFPE-Sherbrooke
Johanne Lebrun, membre professeure du CRIE
Philippe Maubant, membre professeur du CRIE, directeur de l'Équipe APECS et de l'IRPÉ

Proposition préparée par le comité en février 2010.

Proposition soumise aux membres professeurs du CRIE à la réunion statutaire du CRIE, le 15 avril 2010.

Politique de soutien à l'édition s'adressant aux membres professeurs et étudiants du CRIE, adoptée le 15 avril 2010.